



CHARTRE

La politique Nestlé en matière de préparations pour nourrissons

L'allaitement maternel est le meilleur aliment pour les bébés. Henri Nestlé a affirmé ce principe juste après avoir fondé notre Société en 1867. Ce principe est toujours la pierre angulaire de notre politique en matière de préparations pour nourrissons. Nous nous engageons à servir les meilleurs intérêts des mères et des bébés de part le monde.

Nestlé se conforme à toutes les mesures gouvernementales nationales mettant en œuvre le Code de l'OMS dans le monde. Dans les pays à haut risque (1), nous appliquons de manière volontaire et unilatérale le Code de l'OMS, que des réglementations nationales existent ou non.

DANS LES PAYS À HAUT RISQUE, NESTLÉ:

AFFIRME	se conformer à la lettre et à l'esprit du Code international de Commercialisation des Substituts du Lait maternel de l'Organisation Mondiale de la Santé ainsi qu'aux réglementations nationales mettant en œuvre le Code quand celles-ci sont plus restrictives
SOUTIENT	la recommandation de santé publique mondiale de l'OMS recommandant l'allaitement maternel exclusif jusqu'à l'âge de six mois suivi de l'introduction d'aliments de complément sûrs et appropriés
ENCOURAGE	l'allaitement maternel prolongé jusqu'à l'âge de deux ans ou au-delà après l'introduction d'aliments de complément sûrs et appropriés
INCLUT	une mention sur la supériorité du lait maternel sur toutes les étiquettes de préparations pour nourrissons et sur tous les matériels d'information destinés aux agents de santé (2)
RECONNAIT	la nécessité de mettre en garde les mères sur les conséquences d'un usage incorrect ou inapproprié des préparations pour nourrissons (2)
EST CONVAINCU	qu'il existe un marché légitime pour les préparations pour nourrissons (3) lorsqu'une solution sûre de remplacement de l'allaitement maternel est nécessaire
EST CONVAINCU	que le droit de choisir la façon de nourrir leur bébé appartient aux parents, et ce sur la base d'une information adéquate et objective
SOUTIENT	l'action des gouvernements destinée à appliquer le Code de l'OMS par le biais de la législation, des règlements ou d'autres mesures appropriées

ORGANISE	des audits internes et des audits externes indépendants sur les pratiques de commercialisations des préparations pour nourrissons
ENQUÊTE	et répond à toutes les allégations de non-conformité
INTERDIT	toute publicité ou promotion de préparations pour nourrissons destinées à des bébés de moins de 12 mois
INTERDIT	la commercialisation d'aliments et de boissons de complément pour consommation par des nourrissons âgés de moins de six mois
INTERDIT	à ses collaborateurs dont les responsabilités comprennent la commercialisation des préparations pour nourrissons d'entrer en contact avec les mères, excepté pour répondre aux réclamations des consommateurs
INTERDIT	l'utilisation de photos de bébé sur les emballages de préparations pour nourrissons
INTERDIT	la distribution gratuite aux mères d'échantillons de préparations pour nourrissons
INTERDIT	l'exposition publique dans les hôpitaux ou les cliniques du matériel éducatif sur l'usage des préparations pour nourrissons
INTERDIT	d'offrir aux agents de santé des avantages en espèces ou en nature pour promouvoir les préparations pour nourrissons
INTERDIT	la fourniture gratuite aux établissements de santé de préparations pour nourrissons destinée à des nouveau-nés en bonne santé. Des préparations pour nourrissons peuvent être fournies gratuitement à titre exceptionnel à des institutions à vocation sociale dignes de foi, sur requête de celles-ci, pour des raisons sociales ou humanitaires (comme lorsque la politique du gouvernement autorise les fabricants à répondre à une demande sociale spécifique, si la mère décède à la naissance de l'enfant par exemple)
INTERDIT	à ses collaborateurs de percevoir des primes sur les ventes de préparations pour nourrissons
PRENDRA	les mesures disciplinaires qui s'imposent à l'égard des collaborateurs Nestlé qui violeraient délibérément cette politique

Nestlé invite les représentants des gouvernements, les agents de santé, les consommateurs à attirer son attention sur toute pratique de commercialisation de préparations pour nourrissons dans les pays à haut risque susceptible de ne pas être conforme aux principes précédemment cités.

(1) La définition d'un pays à haut risque est basée sur des données fiables relatives aux taux de mortalité et de l'étendue de malnutrition aigüe chez les enfants de moins de cinq ans.

(2) Voir aux pages suivantes les informations imprimées sur toutes les étiquettes de préparations pour nourrissons, sur le matériel éducatif destiné aux mères, et sur la documentation s'adressant aux agents de santé.

(3) Les substituts du lait maternel fabriqués strictement en accord avec les normes de qualités internationales pouvant convenir comme unique moyen de nutrition pour un bébé au cours des premiers 6 mois de vie, et tous les laits de suite qui ne portent pas une marque et une étiquette distinctivement différentes des préparations de départ.

Le Code International ne s'applique pas aux aliments de complément (voir Articles du Code: 2, 10.2 et Annexe 3).

INFORMATIONS IMPRIMÉES SUR TOUTES LES ÉTIQUETTES DE PRÉPARATIONS POUR NOURRISSONS

Remarque importante : L'allaitement maternel est meilleur pour les bébés. Avant de décider d'utiliser une préparation pour nourrissons, consultez votre médecin ou l'établissement hospitalier pour avis.

Avis : De l'eau non bouillie, des biberons non stérilisés ou une reconstitution incorrecte peuvent rendre bébé malade. Ne préparez qu'un biberon à la fois. Le donner immédiatement. Ne pas garder les restes. Suivre les instructions à la lettre.

INFORMATIONS DESTINÉES AUX AGENTS DE SANTÉ

Imprimés destinés aux corps médical et paramédical

Avis important : L'organisation Mondiale de la Santé (OMS*) a recommandé que les femmes enceintes et les mères de nourrissons soient informés des avantages et de la supériorité de l'alimentation au sein, en particulier, que l'allaitement maternel est le moyen idéal de nourrir leur bébé et de le protéger contre les maladies.

Les mères devraient être conseillées sur la manière de se préparer à l'allaitement au sein et sur sa poursuite, sur l'importance d'une bonne alimentation maternelle, aussi bien pendant la grossesse qu'après la naissance. L'introduction superflue d'une alimentation partielle au biberon, ou d'autres alimentations et boissons, devrait être évitée, en raison de son effet négatif sur la lactation. De même, les mères devraient être mises en garde sur la difficulté de revenir sur la décision de ne pas allaiter.

Les mères devraient être informées sur les incidences sociales et financières de leur décision, avant d'utiliser une préparation pour nourrissons ; par exemple, si un enfant est exclusivement alimenté au biberon, plus d'une boîte (450g) par semaine serait nécessaire; la situation familiale et économique doit donc être prise en considération. Il faudrait rappeler aux mères que le lait maternel est non seulement le meilleur, mais aussi le plus économique des aliments pour nourrissons.

Si la décision d'utiliser une préparation pour nourrissons est prise, il est important de donner les instructions sur son utilisation correcte et d'attirer l'attention sur le fait que l'eau non bouillie, des biberons non stérilisés ou une reconstitution incorrecte peuvent rendre bébé malade.

** Voir : Code International de Commercialisation des Substituts du Lait maternel, adopté par l'Assemblée Mondiale de la Santé, Résolution AMS 34.22, mai 1981.*

AVIS IMPORTANT À L'ATTENTION DES MÈRES

Imprimé sur tout le matériel éducatif destiné aux mères (pour distribution à travers les agents de santé)

Allaiter votre bébé

L'allaitement maternel est le moyen idéal de nourrir votre bébé et de le protéger contre certaines maladies. Le lait maternel couvre les besoins de la plupart des nourrissons pendant les premiers 6 mois. Bien des mères continuent d'allaiter après 6 mois, tout en commençant à donner d'autres aliments. Le médecin, ou un professionnel de la santé, une amie ou une parente ayant aussi allaité son enfant, vous donneront volontiers de bons conseils. Des tétées fréquentes permettent d'établir et de maintenir une lactation abondante. Une alimentation équilibrée, tant pendant la grossesse qu'après l'accouchement, est également importante pour assurer une bonne lactation.

Conseils aux mamans travaillant hors du foyer

Votre bébé peut toujours bénéficier du lait maternel, même si vous partez travailler. L'allaitement partiel au sein étant préférable à une alimentation exclusive au biberon, continuez à allaiter, même si l'on vous a conseillé de donner d'autres aliments. Si bébé dort près de vous, il pourra téter la nuit sans vous déranger. Donner le sein le matin avant de partir et dès votre retour à la maison. En cas d'allaitement mixte, il faut toujours commencer par donner le sein.

N'oubliez pas : le lait maternel est le meilleur et le plus économique aliment pour bébé.

Demandez conseil

L'utilisation d'aliments qui ne sont pas destinés aux nourrissons peut être dangereuse. L'introduction inutile d'une alimentation partielle au biberon, ou d'autres aliments et boissons, aura un effet négatif sur la lactation. Ne donnez jamais à votre bébé d'autre nourriture sans l'avis d'un professionnel de la santé ou de votre médecin.

Utilisation d'un substitut du lait maternel

Si un médecin ou un professionnel de la santé vous conseille de compléter l'alimentation au sein ou de la remplacer au cours des 6 premiers mois, il est préférable de choisir une préparation pour des nourrissons répondant à des normes de qualité reconnues. Utilisée de façon correcte cette préparation pourvoira aux besoins nutritionnels du bébé, sous une forme facile à digérer. Si votre bébé est exclusivement alimenté au biberon, vous aurez besoin de plus d'une boîte (450g) par semaine; réfléchissez donc bien, avant de choisir ce type d'alimentation, aux conséquences économiques qu'il aurait sur votre budget familial.

Dès que votre bébé sera assez grand, donnez-lui son lait au moyen d'une tasse et d'une cuillère.